

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS 2021

6 au 10 octobre 2021, Olbia (ITALIE)

I - INTRODUCTION

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des risques et limites qui y sont associés, Judo Canada ne pourra pas utiliser une politique de sélection semblable à celles utilisées dans les années passées et créera un comité de sélection qui prendra **toutes les décisions** concernant le processus de sélection et de préparation pour les Championnats du monde juniors 2021.

Le comité sera composé des personnes suivantes :

- Louis Jani, président du comité de la HP (président du comité de sélection)
- James Millar, entraîneur-chef du CRT-Ontario
- Ewan Beaton, entraîneur-chef du CRT-Lethbridge
- Jeremy Le Bris, entraîneur-chef du CRT-C.-B.
- Jean Pierre Cantin, entraîneur national adjoint junior et U23
- Alexandre Emond, entraîneur national adjoint CNT U18 et Junior
- Marie-Hélène Chisholm, gestionnaire de la haute performance
- Antoine Valois-Fortier, président du comité des athlètes

Cette procédure de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

Hommes (7)	Femmes (7)
Moins de 60 kg	Moins de 48 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	Plus de 48 kg et moins de 52 kg
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 52 kg et moins de 57 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	Plus de 57 kg et moins de 63 kg
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 63 kg et moins de 70 kg
Plus de 90 kg et moins de 100 kg	Plus de 70 kg et moins de 78 kg
Plus de 100 kg	Plus de 78 kg

La FIJ accorde à chaque pays un quota de neuf athlètes masculins et neuf athlètes féminines, avec un maximum de deux athlètes par catégorie de poids.

II - ADMISSIBILITÉ

1. Pour être admissibles à la sélection, les athlètes doivent être citoyens canadiens et membres en règle de Judo Canada.
2. Les athlètes doivent s'entraîner à temps plein (y compris des séances complètes de randori) dans un centre d'entraînement reconnu par Judo Canada (CNT ou CRT) ou un équivalent international au moins six semaines avant le départ pour les événements.
3. Participation obligatoire à la tournée européenne junior de l'été 2021 (événements et dates à confirmer).
4. Participation obligatoire au camp national préparatoire pour les Championnats du monde juniors 2021 (dates à confirmer).
5. Combats de barrage ou "tests matchs" obligatoires, selon la décision du comité de sélection (qui auront lieu pendant le camp national précédant les Championnats du monde juniors).

III - PROCÉDURE DE SÉLECTION

1^{ère} phase : Le comité de sélection choisira les athlètes pour la tournée européenne d'été junior 2021 sur la base des résultats des tournois passés et de l'engagement actuel en matière d'entraînement.

2^e phase : Après la tournée européenne junior de l'été 2021, le comité de sélection effectuera une présélection pour les Championnats du monde juniors, en se basant principalement sur les performances de la tournée européenne junior de l'été 2021, mais aussi en utilisant les performances aux éditions précédentes des Championnats du monde juniors.

3^e phase : Le comité de sélection finalisera l'équipe Championnats du monde juniors 2021 à l'issue des combats de barrage ou "tests matches"

IV - FINANCEMENT

1. Tournée européenne junior de l'été 2021 : financement partiel pour les athlètes ayant déjà obtenu la norme D ou supérieure dans le passé.
2. Camp national de préparation aux Championnats du monde juniors 2021 : autofinancé
3. Championnats du monde juniors 2021 : Seuls les médaillés de la tournée européenne junior de l'été 2021 seront pris en compte pour un financement partiel.

V - ENGAGEMENT À S'ENTRAÎNER

Le directeur de la haute performance de Judo Canada et le comité de sélection concevront et dirigeront le programme préparatoire (compétitions, camps, évaluations et entraînement) pour les Championnats du monde juniors 2021. Le respect des exigences du programme préparatoire est une condition préalable à la sélection et au financement; le non-respect du programme préparatoire déterminé par le directeur de la haute performance entraînera le retrait de la sélection.

VI - APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. La politique d'appel de Judo Canada se trouve à l'adresse suivante :

https://judocanada.org/wp-content/uploads/2021/02/Politique_d_Appel_Dec_4_2020_FR.pdf

VII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE LA PRÉPARATION

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitements médicaux contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout(e) athlète blessé(e) incapable de participer aux entraînements, notamment aux exercices réguliers pendant les deux semaines précédant le départ, pourrait être retiré(e) de l'équipe.

VIII - SUBSTITUTS

Judo Canada n'a aucune obligation de choisir un(e) remplaçant(e). Le comité de sélection procédera à la sélection des substituts selon les principes de la procédure de sélection.

IX - CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Si des circonstances survenaient pendant le processus de sélection, le comité de sélection et le directeur de la haute performance de Judo Canada décideront des mesures à prendre.